

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

6 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le six septembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le 26 août 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 23 - présents : 19 - votants : 21

Présents : MM et Mmes : Goalec, Casu, Yvinec, Merdy, Quédec, Gallou, Marrec, Hernot, Marec Prigent, Tourbot F., Argouarch, Avetand, Bouillon, Brochain, Castrec, Coulier, Maubian, Nédélec, Péron,

Absents et excusés : .Mmes Liard, Séné, Tanguy (pouvoir à Mme Brochain), Tourbot N. (pouvoir à Mme Argouarch)

Secrétaire de séance : Mme Merdy Marie Thérèse

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du conseil municipal du 20 juin 2014
2. Marché voirie : attribution du Marché
3. Personnel communal : expérimentation de l'entretien professionnel
4. Questions diverses.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Le Procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

MARCHÉ DE VOIRIE 2014 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

M. Bernard YVINEC, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée la procédure d'avis public à concurrence lancé, relatif au programme de voirie 2014.

A l'ouverture des plis lors de la commission d'appel d'offres du 1^{er} août dernier, la commission a décidé d'attendre le rapport d'analyse du maître d'œuvre et a proposé de partir en négociation avec les entreprises en ne retenant que la tranche ferme (aménagement Le Cann et Traon Menhir) et les tranches conditionnelles : 1 (accès parking du restaurant à Kériel) et 3 (aménagement de 5 arrêts de bus à Kergoat).

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 septembre dernier et propose de retenir l'offre la mieux disante formulée par l'entreprise S.T.P.A., pour un montant de travaux de 190.863,60 € HT, soit 229.036,32 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant la souveraineté de la commission d'appel d'offres dans sa décision,

A l'unanimité,

Autorise M. le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y référant.

EXPÉRIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL D'ÉVALUATION DU PERSONNEL

M. Bernard GOALEC, Maire, informe l'assemblée que la commune de Plouédern peut mettre en place, à titre expérimental, dès cette année, l'entretien professionnel pour les fonctionnaires de la collectivité, afin de remplacer le système de notation qui existe jusqu'à présent. (Cet entretien devra être opérationnel pour 2015).

M. le Maire précise que cet entretien permettra d'évaluer la valeur professionnelle des fonctionnaires mais est aussi un acte essentiel dans la gestion des ressources humaines et doit également être considéré comme un moment privilégié de dialogue entre le fonctionnaire et son supérieur hiérarchique.

Dans ce cadre de la mutualisation des services engagée par la communauté des communes, leurs services conjointement avec la Ville de Landerneau ont élaboré une trame d'entretien qu'ils proposent aux collectivités qui le souhaitent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant le bien-fondé de cette expérimentation de l'entretien annuel,

Décide de l'adopter et de la mettre en place dès cette année 2014.

QUESTIONS DIVERSES

ACQUISITION DE MOBILIERS

M. François TOURBOT, Conseiller Municipal délégué aux Bâtiments, précise que dans le cadre du budget, était prévu l'acquisition de mobiliers pour l'aménagement d'une salle de réunion dans le local de l'ex-agence postale ainsi que le réaménagement du bureau de la secrétaire générale.

Après consultation d'entreprises, la Société PAILLARD de Guipavas a été retenue par la commission « Bâtiments » pour :

Salle de réunion :	2.334,30 € TTC
Bureau de la secrétaire générale :	3.112, 99 € TTC

S.D.E.F. : CONVENTION FINANCIÈRE : RUE DES ÉCOLES

Dans le cadre d'une extension du réseau d'éclairage public rue des Écoles, M. André MARREC, Adjoint au Maire, informe l'assemblée de la signature d'une convention avec le SDEF pour participation financière de leur part, soit 3.682,59 € sur le coût total de travaux de 10.097, 54 € TTC.

COMITÉ DE JUMELAGE

Mme Martine MAUBIAN informe l'assemblée de la visite d'une délégation de SAINT JEAN DU FALGA, du 7 au 11 septembre. Cette délégation sera conduite par les Maire et Président du Comité et leur visite permettra d'échanger sur les actions à venir. Mme Marie Thérèse MERDY précise qu'ils seront reçus en mairie le lundi 8 septembre.